

1 | Objet du rapport d'analyse

Un relevé de la température, du taux de dioxyde de carbone (CO₂), et du taux d'humidité a été réalisé avec un capteur de type Class'Air. Les résultats des mesures sont présentés dans ce rapport.

2 | Informations sur le prélèvement

Les informations concernant le capteur Class'Air utilisé pour réaliser la mesure des paramètres de qualité de l'air intérieur sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Modèle de capteur	Référence capteur	No. Série capteur	Date d'étalonnage CO ₂
Class'Air / KRPC_A4311	IRES-CAXX	xxxxxxxxx	MM/AAAA



<i>Lieu de mesure*</i>	<i>Date de début de mesure*</i>	<i>Date de fin de mesure*</i>
<i>Ecole - Exemple</i>	<i>JJ/MM/AAAA à xxhxx</i>	<i>JJ/MM/AAAA à xxhxx</i>




* Les informations en italique sont issues des données fournies par le client et n'engagent pas le laboratoire.

Les données ont été extraites du capteur à l'aide de l'interface logiciel Class'Air² version xx.xx.xx.





3 | Résultats des mesures

Durant la période de la campagne de mesure, les valeurs caractéristiques déterminées pour les paramètres mesurés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

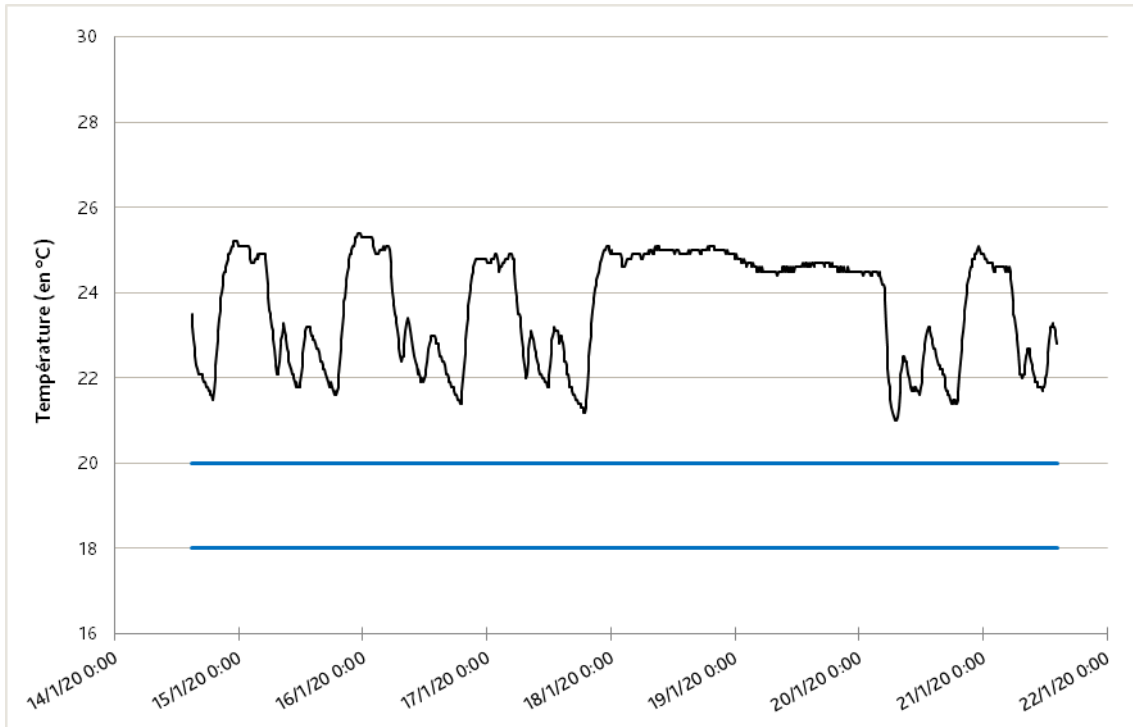
Valeur	Température (en °C)	Humidité relative (en %)	Taux de CO ₂ (en ppm)
Minimum	22,5	41,0	290,0
Maximum	27,1	57,0	463,0
Moyenne	24,3	49,2	373,4
Conclusions	N.A.		

- Légende :**
-  Conforme aux recommandations
 -  Dépassement des recommandations
 -  Dépassement critique des recommandations
 - N.A. Non applicable

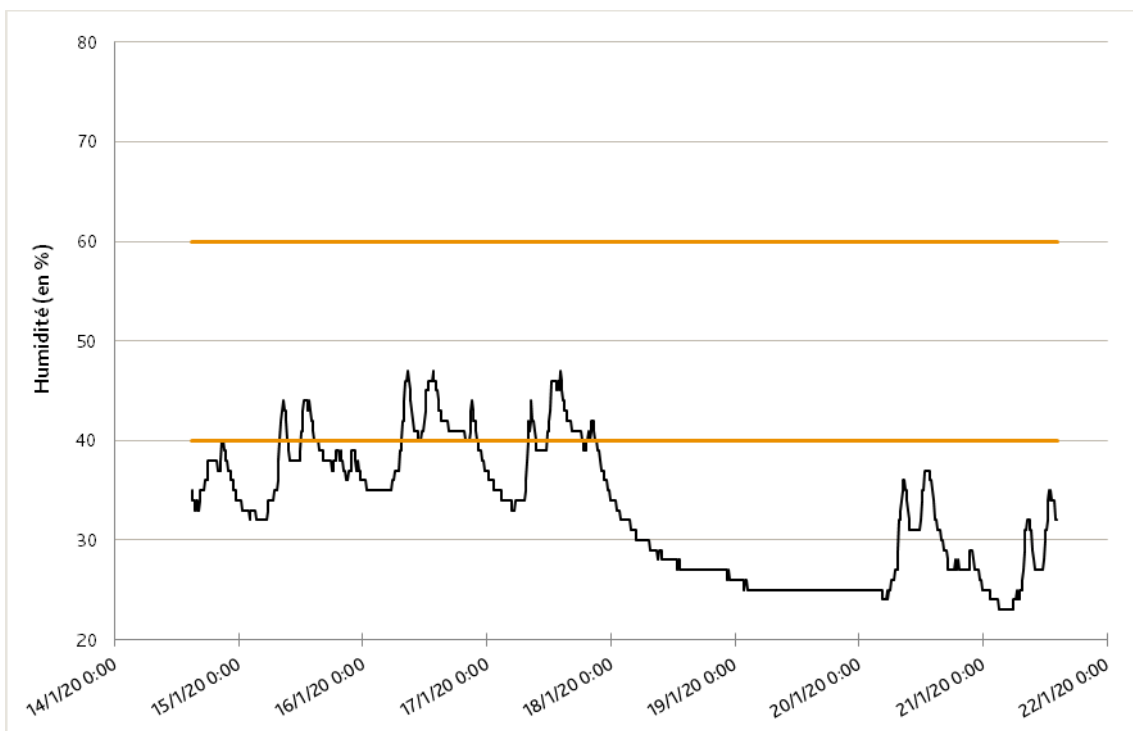
Les graphiques de suivi des paramètres individuels sont présentés ci-après.

- Légende :**
-  Résultats pour votre prélèvement
 -  Bornes de recommandation (valeur non restrictive)
 -  Borne d'acceptabilité (mise en place d'actions recommandée en cas de dépassement)
 -  Borne d'acceptabilité critique (mise en place d'actions nécessaire en cas de dépassement)

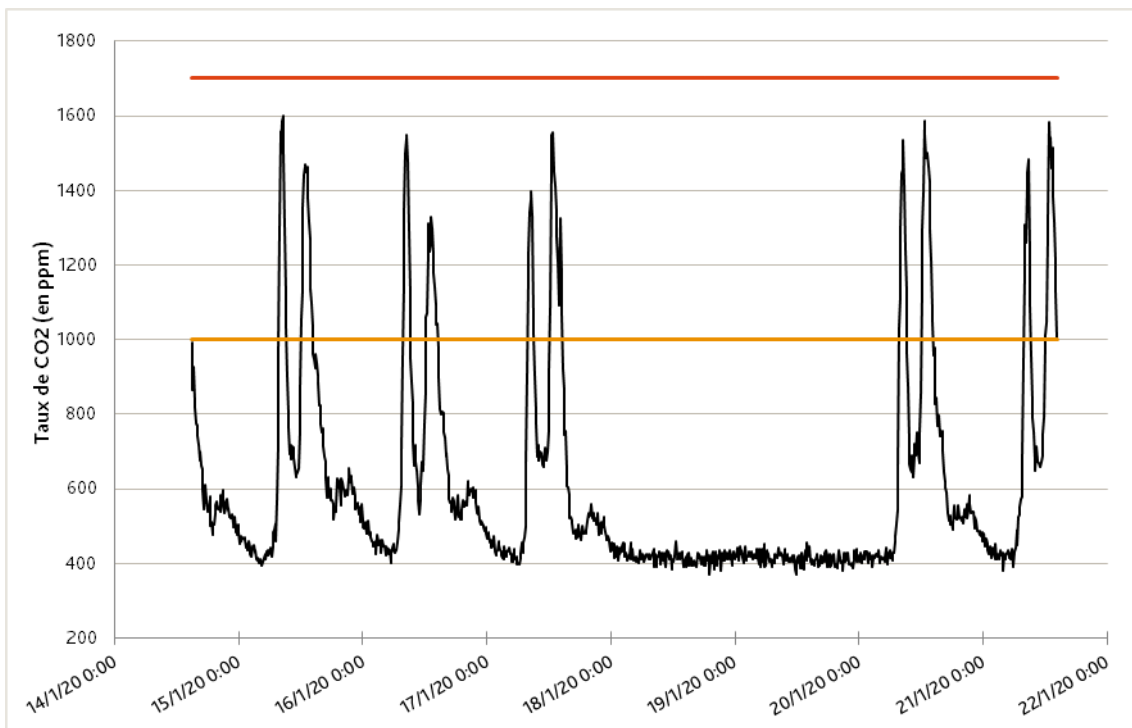
3.1 Suivi de la Température ambiante



3.2 Suivi de l'Humidité relative



3.3 Suivi de la teneur en dioxyde de carbone (CO₂)



4 | Conclusion

Durant la période de la campagne de mesure, les éléments suivants ont été mis en évidence :

- **Température ambiante** : les résultats montrent un dépassement des recommandations (température ambiante comprise entre 18 et 20°C), mais ces valeurs ne sont pas restrictives.
- **Pression atmosphérique** : les résultats sont donnés à titre indicatif car il n'existe pas de valeur de référence ou de recommandation.
- **Humidité relative** : les résultats ne sont pas conformes aux recommandations¹ (humidité relative comprise entre 40 et 60%) durant toute la période de mesure.

Pour information, une humidité relative excessive (supérieure à 60%) pendant de longues périodes peut entraîner l'apparition et le développement de moisissures dans l'environnement intérieur. Par ailleurs, une humidité relative insuffisante (inférieure à 40%) peut provoquer une irritation des muqueuses (nez, yeux et bouche).

- **Taux de CO₂** : les résultats ne sont pas conformes aux recommandations² (taux de CO₂ inférieur à 800 ppm) durant toute la période de mesure.

Pour information, le CO₂ (dioxyde de carbone) est une molécule produite notamment par l'organisme humain au cours de la respiration. Son taux dans l'air intérieur, exprimé en ppm (partie par million), est un indicateur du renouvellement de l'air intérieur et un critère d'évaluation en matière d'aération des locaux.

Un taux de CO₂ inférieur à 800 ppm indique un bon renouvellement de l'air intérieur et l'absence d'effets sur la santé. Le dépassement du seuil de 800 ppm indique un renouvellement insuffisant de l'air intérieur et la survenue d'effets bénins et réversibles sur la santé (maux tête, difficultés de concentration, déficit de l'attention, diminution des performances psychomotrices, diminution de la capacité à prendre des décisions ...). Le dépassement du seuil de 1500 ppm indique un renouvellement de l'air très insuffisant et des effets plus marqués sur la santé.

Note : dans le cadre de la pandémie de SARS-Cov-2, le Haut Conseil de la Santé Public recommande³ d'« agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans les locaux d'un ERP » si le taux de CO₂ mesuré est supérieur à 800 ppm.

Les résultats de la campagne de mesure indiquent un **renouvellement de l'air intérieur insuffisant**.

Rapport validé le JJ/MM/AAAA
Par Prénom NOM, Fonction

¹ Moisissures dans le bâti, Avis de l'ANSES, Rapport d'expertise collective, ANSES, Juin 2016

² Guide d'application pour la surveillance du confinement dans l'air dans les établissements recevant du public rédigé par le CSTB (disponible sur le site de l'OQAI), Juin 2023

³ Avis relatif à l'adaptation des mesures d'aération, de ventilation et de mesure du dioxyde de carbone (CO₂) dans les établissements recevant du public (ERP) pour maîtriser la transmission du SARS-CoV-2, HCSP, 28 avril 2021